

Le 18 juin dernier, la Caisse nationale des allocations familiale (CNAF) a signé une convention de partenariat avec le ministère des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes et le ministère de la ville, de la jeunesse et des sports.

La CNAF souligne ainsi son engagement en matière de politique de la ville, en combinant le versement des prestations et la mise en œuvre des dispositifs d'action familiale.

Cette convention décline la forme que prendra, au niveau local, l'engagement des CAF au sein des contrats de ville.

Dans une logique forte de partenariats au niveau local, les CAF auront pour mission principale de veiller à l'accès aux droits, afin de permettre à chacun de bénéficier des dispositifs auxquels il est éligible. À cette fin, les CAF sont incitées à développer des missions de service civique sur cette thématique.

Les CAF sont également incitées à participer activement aux démarches de développement local et, plus particulièrement en lien avec l'ANRU, à l'installation de crèches à vocation d'insertion professionnelle dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Sont également évoquées dans cette convention l'amélioration de l'accès des jeunes à des temps de loisirs éducatifs – dans une logique de développement de la mixité sociale – et enfin le développement d'équipement de la vie sociale (centre social ou espace de vie sociale) sur les territoires qui n'en sont pas encore dotés.

Il est par ailleurs rappelé que le président du conseil d'administration et le directeur de la CAF devront être associés dans l'instance de pilotage des contrats de ville.

Cette convention prend fin au terme de la convention d'objectifs et de gestion signée par la CNAF avec l'État pour la période 2013-2017.

Type d'actualites: [Information générale](#) [1]

Dates: Mercredi 1 juillet 2015 - 02:00

Fichiers joints:  [convention_cnaf.pdf](#) [2]

Thématiques: [Politique de la ville - DSU](#) [3]

Publié le 01 juillet 2015

URL de la source (modifié le 01/07/2015 - 15:11): <https://www.irev.fr/actualites-0/la-cnaf-sengage-dans-les-contrats-de-ville>

Liens

[1] <https://www.irev.fr/taxonomy/term/4316>

[2] https://www.irev.fr/sites/default/files/convention_cnaf.pdf

[3] <https://www.irev.fr/taxonomy/term/3692>